

En matière d'écologie et de reconquête de la qualité de l'eau, le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO) agit sur le territoire de cette rivière. Les efforts des 3500 agriculteurs et des 128 communes qui adhèrent à son programme sont positifs. Mais il ne faut rien lâcher, la vigilance doit être extrême et les traitements pour les espaces verts et les jardins sont en première ligne. La dimension environnementale et le jardinage sont indissociables ! Vous aussi, en tant que particulier, vous êtes concernés par la pollution de l'eau !

Chez les distributeurs, jusqu'à présent, les phytosanitaires à base de molécules chimiques représentent le gros des ventes. L'Union Européenne a décidé de supprimer progressivement les substances chimiques les plus toxiques pour la santé et l'environnement.

D'ores et déjà, la prise de conscience est totale au niveau des enseignes-distributeurs, et lorsque le SMGBO leur a proposé une Charte de bonne conduite, c'est sans hésiter qu'ils y ont adhéré. Cette Charte les engage à communiquer auprès des particuliers pour que ceux-ci n'utilisent plus de produits phytosanitaires mais les remplacent par d'autres techniques sans pesticides.

## La charte régionale « *Jardiner au naturel, ça coule de source !* »

Dans le cadre de ses actions pour la reconquête de la qualité de l'eau, le Grand Bassin de l'Oust avait déjà mis en place depuis 2007 la charte « *Ayons la main verte, c'est bon pour l'eau* » avec les points de vente de produits phytosanitaires (magasins de coopératives, jardineries, grandes et moyennes surfaces de bricolage). Cette charte les engageait à informer les clients pour mieux utiliser les produits phytosanitaires et si possible les remplacer par d'autres techniques.

Aujourd'hui la démarche va plus loin avec la promotion des techniques sans pesticides ! et c'est la charte régionale « *Jardiner au naturel, ça coule de source !* » qui est mise en place par le Grand Bassin de l'Oust, les partenaires (Eau et Rivières de Bretagne, la Maison de la consommation et de l'Environnement) ainsi que les pouvoirs publics (Conseil Régional de Bretagne, Conseil Général du Morbihan, Agence de l'Eau Loire-Bretagne). Cette charte engage les jardineries et les magasins de bricolage à sensibiliser les particuliers et à promouvoir les techniques alternatives au désherbage chimique. Depuis 2007, elle a été signée dans près de 200 jardineries de la région Bretagne.

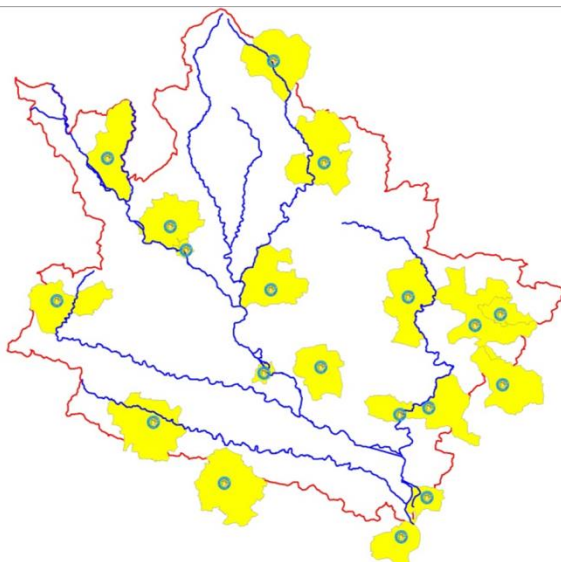
Elles sont auprès des particuliers les relais évidents de cette prise de conscience dans le conseil et l'utilisation des produits mis en vente.





## Des jardineries proches de chez vous participent à cette charte !

Près de 25 jardineries du territoire de l'Oust participent à la charte "Jardiner au naturel, ça coule de source !" Leur mission est d'apporter à chaque client demandeur d'un conseil en produits phytosanitaires, une information sur les risques et sur les solutions sans pesticides. N'hésitez pas à demander conseil aux vendeurs ! Retrouvez les produits et outillages concernés par l'opération, signalés par ce logo dans les rayons de votre magasin.



Communes concernées par la charte en 2014 : Suite au bilan qui sera fait, d'autres magasins se verront proposer d'intégrer la charte « *Jardiner au naturel, ça coule de source !* »



|   |  |
|---|--|
|  | Cours d'eau                              |
|  | Limite GBO                               |
|  | Communes                                 |
|  | Communes possédant un magasin signataire |